

Luxembourg, le 14 juillet 2020

## Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2954 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise du 15 juillet au 15 septembre 2020 un concours selfie/photo gratuit intitulé « Oh my Grand-Duchy », ci-après dénommé le « Concours ».

Il propose aux participants de tenter leur chance de remporter un des 5 bons de voyage mis en jeu en postant leur meilleur(e) selfie/photo de vacances au Luxembourg sur [www.selfie.lu](http://www.selfie.lu)

## Article 1- Participation

La participation au Concours et le vote sont réservés aux personnes physiques inscrites sur le réseau social Facebook et disposant d'une adresse e-mail valide.

Les personnes n'ayant pas justifié leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des données à caractère personnel les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Concours (voir notre Data Protection Policy sur [https://www.bcee.lu/fileadmin/mediatheque/documents/about\\_us/Data\\_Protection/Data\\_Protection\\_PolicyFR.pdf](https://www.bcee.lu/fileadmin/mediatheque/documents/about_us/Data_Protection/Data_Protection_PolicyFR.pdf)).

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

## Article 2 – Lots

Spuerkeess déterminera 5 gagnants et mettra en jeu 5 bons de voyage d'une valeur de EUR 1.500 chacun auprès de We love to travel, Demy Schandeler, Voyage Vandivinit, Emile Weber ou LuxairTours.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, Spuerkeess se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une dotation équivalente.

## Article 3 – Modalités

Il ne sera acceptée qu'une seule participation au Concours par personne définie par son compte Facebook et son adresse e-mail. En cas de participation multiple, il ne sera pris en compte qu'une seule participation. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant de la part de Spuerkeess.

Les étapes pour participer au Concours sont les suivantes :

- accéder à [www.selfie.lu](http://www.selfie.lu) et cliquer sur « Participe » ;
- se connecter via son profil Facebook ;
- publier son selfie/sa photo de vacances au Luxembourg sur [www.selfie.lu](http://www.selfie.lu) (mise en ligne d'une image accompagnée d'un titre, d'une description et du lieu associé à la photo) ;
- en soumettant sa participation aux votes des visiteurs, le participant accepte les conditions du présent règlement.



Afin d'augmenter les chances de gagner, le participant a la possibilité de partager la photo sur son mur Facebook.

Pour voter, il suffit de cliquer sur le « Cœur » à côté de chaque photo. Un visiteur peut voter une seule fois par participant et pour autant de participants qu'il le souhaite.

Sont définitivement exclues de toute participation au Concours les personnes qui auront fraudé ou qui se seront rendues complices de fraude, ainsi que les personnes dont Spuerkeess estime que la majorité des votes ne sont pas authentiques notamment en provenant de fermes à clics, de faux comptes, de comptes autopiratés ou de comptes piratés.

#### **Article 4 – Détermination des gagnants**

Le nombre de votes est décisif : les 5 selfies/photos qui auront récolté le plus de votes à la date du 15 septembre 2020, 17h00, remporteront chacun 1 des 5 bons voyage mis en jeu. En cas d'égalité entre deux participants, celui s'étant inscrit le premier l'emportera.

Les photos des gagnants seront publiées dans les 5 jours qui suivent la fin du concours sur la page Facebook de Spuerkeess. Les gagnants disposeront d'un délai de 10 jours pour contacter Spuerkeess par message privé Facebook ou par mail à l'adresse facebook@spuerkeess.lu. Si l'un des gagnants prévenus ne se manifeste pas dans les 10 jours après la publication des gagnants, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Spuerkeess.

Si les circonstances le permettent, les gagnants se présenteront obligatoirement, à la remise des prix le 6 octobre 2020 à 17h30 au Musée de la Banque (1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg).

Les gagnants consentent à ce que Spuerkeess procède à la prise de photos lors de la remise des prix et à la diffusion de celle-ci dans les médias sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter) respectivement dans les autres médias externes (sites web, rapport annuel,...).

D'une manière générale, si le compte Facebook ne correspond pas à celui du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau ou de coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, Spuerkeess ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

#### **Article 5 – Conditions générales de participation**

Spuerkeess se réserve le droit de modérer le contenu publié et de supprimer sans préavis le contenu d'une participation ne répondant pas aux principes de publication en communautés et sur internet.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur les textes et les photographies postées. Ils autorisent la représentation gratuite de leurs participations dans le cadre de ce Concours et accordent à Spuerkeess le droit d'utilisation des textes et photographies postés.

Les auteurs de ces photographies sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils représentent. Par conséquent, dans le cadre du Concours, les participants garantissent avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers dont l'image est reproduite sur leur selfie/photo et notamment, lorsque les tiers sont des personnes mineures. Cette autorisation vaut également pour la participation au Concours et pour la diffusion des photos sur la page Facebook @spuerkeess et les écrans digitaux publicitaires de la Banque.



Le participant accepte que le contenu de sa participation publiée soit visible sur [www.selfie.lu](http://www.selfie.lu), sur la page Facebook @spuerkeess ainsi que sur les écrans publicitaires des agences de Spuerkeess.

En tout état de cause, en s'inscrivant au Concours, le participant s'engage à ce que le contenu de sa participation respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
- respecte les droits de propriété intellectuelle de Spuerkeess et des tiers ;
- respecte les droits à l'image des personnes et des biens ;
- ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers;
- ne contienne pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
- ne présente pas de caractère pédophile ;
- ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
- ne présente pas de caractère pornographique ;
- ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire ;
- n'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée entre autres sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
- n'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme ;
- n'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme.

En cas de violation de ces règles ou pour toute autre raison légitime, Spuerkeess se réserve le droit d'annuler la participation et d'interdire l'accès du profil du participant à la page Facebook de Spuerkeess.

#### **Article 6 - Modification du règlement**

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook de Spuerkeess.

#### **Article 7 - Vérification de l'identité des participants**

Pour assurer le respect du présent règlement, Spuerkeess se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

#### **Article 8 – Responsabilité**

Spuerkeess ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Concours ou son bon déroulement. Notamment, Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si Spuerkeess met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Concours, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des e-mails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.



En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient,
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours,
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers,
- de problèmes liés à la jouissance du lot,
- d'utilisation des données personnelles par Facebook.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **Article 9 - Informatiques et Protection des données**

Les données à caractère personnel sont collectées pour la seule finalité de l'organisation du présent Concours et seront détruites au plus tard 3 mois après la remise des prix. Elles seront traitées à des fins commerciales dans le strict respect de la législation relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

#### **Article 10 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et au plus tard dans un délai de trente jours après la désignation des gagnants. Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.

